

708
Corneille BAZILLE

LE MEILLEUR MARIAGE



60 003
MANIOC.org

Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pître

CORNEILLE BAZILE

Instituteur à la Guadeloupe



LE

*Meilleur
Mariage*

*Roman idéaliste, où l'auteur condamne la forme
actuelle du mariage pour en préconiser
une nouvelle*



Tous droits Réservés



Presse Américaine — Pointe-à-Pitre.



MANIOC.org

Ville de Pointe-à-Pitre

Apr 65

150
B.12

LE MEILLEUR MARIAGE



MANIOC.org

Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

60 009

DU MÊME AUTEUR

En préparation

- 1 — L'Eau de Mont-Carmel, 1 vol.
- 2 — La Terreur noire à la Guadeloupe,
(Roman de mœurs créoles)
- 3 — Au Musée Lherminier, 1 vol.

LE MEILLEUR MARIAGE



Aux Législateurs d'aujourd'hui.

e. B.

LE MEILLEUR MARIAGE

ERRATUM

Lisez s. v. p :

Page 3 glaciale ; — page 5 : *relentir* et non *retenir*

Page 7 (1^{re} ligne) : . . . nous *laissions* *errer* notre *regard* et non *notre regard errait*

Page 11 . . . que je *sois* égoïste

Page 17 . . leur façon de vivre *a changé*

Page 18 (chap. VI) : Il y *en a* beaucoup

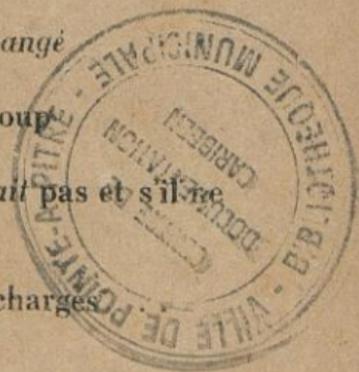
Page 21 : de scandale s'il ne *protestait pas* et s'il ne *se plaignait* . . .

Page 24 : Je sais que ceux *qui sont* chargés

Page 28 : les laisser *enchaînés*.

Page 29 : Ne pensez-vous pas *que* l'abandon.

Ces fautes, survenues dans l'impression de l'ouvrage, n'incombent naturellement pas à l'auteur.



LE MEILLEUR MARIAGE

I

C'était dans la période des grandes vacances. On était au samedi 23 du mois d'août : je m'en souviendrai toute la vie. J'étais en villégiature à Pointe-à-Pitre. Je flânais par la rue Frébault, large, bordée de belles maisons, quand soudain une main me toucha à l'épaule. Je me retournai et je vis se dresser devant moi un homme assez grand, mince, dont le visage livide semblait celui d'un mort qui vient de se lever du fond de la tombe.

— Ah ! Ah ! C'est toi, Arsène ? demandai-je à l'ami qui me souriait.

— Oui ! Oui c'est bien moi, mon cher, répondit-il d'une d'une voix galciale.

— Sapristi ! tu as été rudement secoué par la maladie !

— Heureusement ça va bien pour l'instant. Et comment cela va-t-il de ton côté ?

— Je suis en bonne santé, Dieu merci.

— Quand es-tu arrivé ?

— Depuis la semaine dernière je suis ici.

— Et comment ça marche là-bas ?

— Clopin, Clopan !

Alors, sur ces entrefaites nous marchâmes côte à côte, prêts à nous confier nos pensées les plus intimes.

— Je suis sûr que tu ignores la grande nouvelle ! me dit-il à brûle-pourpoint.

— Laquelle donc ? demandai-je intrigué.

— La nouvelle du mariage de notre ami Renéza !

— Comment ! Il se marie ?

— Mais oui !

— Avec qui donc ?

— Avec mademoiselle Marie-Ange. Et c'est aujourd'hui la célébration de leur mariage.

— Ah !...

Nous n'étions pas loin de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, où devait avoir lieu la cérémonie nuptiale. Soit par la rue Lamartine, soit par la rue Abbé Grégoire, soit par la rue d'Ennery, soit par la rue François Arago, soit par la rue Alsace-Lorraine, soit par la rue Alexandre Isaac, on aboutit à une place où cette grande église dresse sa construction massive.

Or, mon ami Arsène et moi, nous nous acheminâmes vers la rue Barbès pour nous rendre près de l'église, poussés par l'irrésistible besoin d'assister à la cérémonie, de regarder de nos yeux la magnificence des toilettes et l'allure des gens. Il était quatre heures. Le soleil qui descendait à l'horizon prenait en écharpe la rue Alexandre Isaac. En ce moment, brillamment ensoleillées, les ruines pittoresques de la gendarmerie nationale et des maisons avoisinantes incendiées le 23 décembre 1922, formaient un décor empreint d'une certaine grandeur mêlée de tristesse. L'azur du ciel enveloppait toute la ville d'une douce et lumineuse clarté.

Il y avait déjà une grande affluence sur la place Gourbeyre et sur l'esplanade de l'église : c'était une foule bavarde où se trouvaient tous les visages de la curiosité, de la jalousie, de l'envie, de la haine, les femmes de réputation scandaleuse qui assistent à chaque union et qui disent des obscénités qui font pouffer de rire les autres assistants. Tous les désœuvrés de la ville s'étaient donné rendez-vous devant l'église ce jour-là par ce bel après-midi du mois d'août ; toutes sortes de femmes étaient là, venues à la curée de leur indiscretion et attendaient avec impatience le cortège revenant de la mairie.

Enfin des autos arrivèrent et furent salués par ce murmure qui marque la présence d'une célébrité. Les mariés et les invités en descendirent et le cortège se forma devant la somptueuse façade de l'église. Aussitôt les cloches se mirent en branle pour épandre sur la ville les joyeuses vibrations de leur thème de bronze. Le monde se pressa et vivement, de l'entrée de l'église à la rue, deux haies de personnes se formèrent, laissant un étroit espace pour le défilé du cortège. On se pencha de part et d'autre pour mieux voir la mariée si jolie sous son voile de tulle. Et il fallait voir comment chacun s'appliquait à la dévisager, comme on a coutume de le faire en pareil cas, sans respect, sans politesse, sans décence. Après les deux époux aux bras l'un de l'autre, les parents et les invités défilèrent, quelques uns ayant cet air

endimanché et ridicule que donne bien souvent le port de la grande toilette à ceux qui n'en ont pas l'habitude.

Les plus grandes familles étaient représentées à cette noce. Les dames y faisaient assaut de luxe, de coquetterie, de parure et de beauté. Les cloches sonnaient à grande volée. Et quand le beau cortège entra, tout le monde envahit l'église par les différentes portes et se précipita vers l'autel dans un épouvantable fracas. Toute cette foule monta sur des bancs pour ne rien perdre du spectacle. L'église splendidement illuminée se trouvait alors pleine de monde, des commères de la ville, des bonnes, des gens de bien, montrant sous la différence de robes, de castes et d'éducation la même curiosité imbécile et inconvenante, le même désir bas d'examiner la jeune fille et son époux qui semblaient dégager un rayonnement de bonheur. Et cette grande église apparaissait ce jour-là plus gracieuse avec tout son aspect intérieur mis en relief par les lumières accrochées aux lustres, aux candélabres.

L'orgue tonnait en faisant retentir ce temple dans une pleine et forte harmonie. Le suisse heurtait les dalles de sa hallebarde. C'était la solennité et la pompe de ce que l'on pouvait appeler un beau mariage. La cérémonie prit des proportions grandioses. Mon ami et moi, nous pûmes voir tout à notre aise tous les détails de cette belle cérémonie.

II

Un grand tumulte éclata à la sortie, le tumulte d'une foule qui s'écarte précipitamment avec des cris, des gestes, une effroyable mêlée d'expressions vulgaires, des remarques échangées sans imprévues. On parlait, on jabotait, on criait, on se poussait, on se bousculait, tandis que les gens du cortège se remettaient en voitures.

Les autos démarrèrent. Tout en cherchant à m'étourdir de ses paroles, mon ami essayait de m'entraîner dans la foule bariolée et bruyante. Mais, ayant manifesté le désir d'attendre je fus écouté et nous restâmes un instant sur le perron pour embrasser d'un regard circulaire cette foule qui s'éparpillait de tous côtés avec une rumeur confuse.

Quand le monde se dispersa nous quittâmes le perron de l'Église, et lentement nous prîmes la rue Alexandre Isaac pour nous rendre sur la place de la Victoire.

Les cloches continuaient à sonner, mais peu à peu leur branle se ralentissait. Certaines mêmes s'étaient tues déjà, alors que d'autres s'obstinaient encore. Leurs coups espacés rendaient leurs vibrations plus longues, puis enfin elles finirent par cesser tout à fait. L'air bronzé s'assoupissait.

Moi ami et moi nous étions pénétrés tous deux de cette ivresse délicieuse que répand l'air exquis des journées ensoleillées de notre « île d'Émeraude », Autour de nous des vertiges de parfums émanés de la terre chaude et des toilettes nous étourdissaient. De la joie flottait partout : elle tombait du ciel bleu et du soleil couchant en reflet d'azur et d'or, elle émanait des arbres heureux de la place aux branches desquelles les feuilles verdoyaient, et dilataient sous le ruissellement des derniers rayons du soleil ; elle émanait de la magnificence de ce beau jour pur, de la grande paix des choses, des murmures des passants, des cris des enfants qui sautaient, couraient et jouaient sur la place, des frémissements de l'air rempli à l'excès d'une vie exubérante.

Après avoir fait lentement quelques pas dans l'allée parallèle à la rue Bébian qui conduit à la Darse, allée ombragée de sabliers aux troncs gibbeux, nous prîmes possession d'un banc de bois que n'occupait personne, pour jouir des dernières lueurs du jour qui se mourait de langueur. Nous étions donc assis tournant le dos à la rue Bébian et au *Cercle Moderne* ayant sa place parmi les maisons qui occupent le quadrilatère formé par la dite rue Bébian, la rue Gambetta, la rue Léonard et la rue de devant la Banque. A partir de cet endroit les arbres de l'allée formaient, en se rejoignant, une sorte de charmille qui s'ouvrait sur un fond de port où les mâts des navires se levaient confusément au-dessus d'un flot changeant d'opale rose. Du *Cercle Moderne* nous arrivaient des éclats de rire, des voix excitées, le bruit des dominos. Peu à peu le monde envahissait la place et occupait les divers bancs. Tout près de nous, sous les arbres s'apercevaient les gracieuses silhouettes des ménagères légèrement vêtues et occupées à promener des nourrissons.

III

Assis donc sous les grands saubiers, notre regard errait sur un groupe de jeunes gens qui jouaient au football sur la grande pelouse, tandis que nous causions à cœur ouvert, comme de vieux amis qui se retrouvent après une longue séparation. Notre conversation roulait sur des choses diverses, sur les malheurs du temps, sur les difficultés de l'heure présente, sur la politique locale, sur les différentes épreuves que Dieu réserve à ses enfants. Et comme aucun de nous n'y contredisait, il en résultait une douce monotonie.

Mais tout à coup la question de ménage et de mariage fut de mise, alors qu'une tierce personne venait de nous faire le récit d'une aventure scandaleuse dont elle fut le témoin au courant de la journée. Pourquoi des bruits de discorde en ménage venaient-ils coïncider avec la fête somptueuse d'une belle union ? Après les questions précipitées que fait naître toujours un événement extraordinaire, après les explications et les commentaires, vinrent, entre le nouveau venu et moi, des réflexions sur la valeur de l'union conjugale et sur les possibilités d'en arriver à une institution plus rationnelle.

Voici donc notre dialogue tel qu'il a été mené : je n'y retranche rien, comme je n'adoucis rien. Ce n'est guère un roman, dira-t-on, mais plutôt un exposé de situations analysées et retracées avec scrupules. Peut-être on n'y trouvera rien de poétique et d'intéressant au point de vue littéraire, mais j'estime que cela s'adresse au sens moral, social, légal et philosophique des lecteurs.

Cette tierce personne, un homme grand et d'assez forte corpulence, instruit, au visage réjoui, qui était par moment un homme de plaisanterie, étant debout devant nous, nous demanda :

— Avez-vous assisté au mariage qui vient d'avoir lieu ?

— Mais oui, mon cher ! s'empressa de répondre mon ami Arsène.

— Et qu'en pensez-vous ?

— Ah ! c'est bien !

— Sans blague ! ces deux personnes forment un couple d'une radieuse harmonie ! C'est un mariage admirable, inespéré. La fille est charmante : c'est une figure délicieuse, au cœur tendre et sûr. L'homme aussi est bien. C'est un joli couple, quoi !.. Et quelle somptueuse cérémonie ?

J'écoutais avec commisération cet ami, M. François, qui nous tenait un long discours dans lequel il racoutait tous les détails de la cérémonie et énumérait toutes les qualités des époux. Une de ses prétentions était de paraître mieux renseigné que n'importe qui des mille détails d'une histoire, et il avait bien le dessein de nous éblouir sur l'importance de l'alliance en question.

Mais moi, dont la pensée ne s'en allait pas par le même chemin, je répondis en souriant amèrement :

— Vraiment, mon cher ami, ce n'est pas là, ce n'est pas à la somptuosité de la cérémonie qu'on peut juger de la beauté d'un mariage, encore moins de sa bonté.

— Où donc ? s'empressa-t-il de me demander.

— C'est dans l'existence, durant la vie conjugale des deux époux, qu'il faut découvrir la beauté à attribuer au mariage.

— Oh ! ils vivront bien ceux-là : ils en donnent la promesse.

— Ceux dont vous venez de nous raconter la triste aventure donnaient bien, le premier jour leur mariage, la promesse de bien vivre ! Et pourtant...

— Rassurez-vous ; ne doutez pas de la situation à venir de ces époux.

Je ne pus m'empêcher de sourire et de répondre :

— Eh bien, mon cher, imaginez que cette douce personne, que vous croyez une délicate fleur cache sous de belles apparences une âme désordonnée. Un démon secret peut se trouver dans cette fille dont vous faites tant et si bien l'éloge. Et alors qu'arrivera-t-il ?

— Il arrivera la discorde, la mésalliance et toutes ses conséquences fâcheuses, pensez-vous ?

— Comme vous dites !

— Oh ! vous semblez voir tout en noir ! Il faut aussi reconnaître, au chapitre du mariage, la présence de ménages modèles, de couples bien assortis, véritables Philémon et Baucis des anciens âges

— Oui, je le veux bien ; mais il ne faut pas vous faire trop d'illusions. Les excellentes femmes, celles avec qui on peut faire des ménages modèles, sont rares.

— Rare ! Les excellents maris sont aussi rares !

— Comme vous voulez. Mais notez bien qu'on trouve beaucoup plus d'excellents maris que d'excellentes femmes.

— Ne dites pas ça.

— Pourquoi ne pas dire la vérité, une vérité ratifiée par la plus élémentaire clairvoyance. Les femmes sont comme ces bêtes qui sont dociles, bien dévouées quand il leur plaît de l'être ; elles paraissent douces, tranquilles, paisibles et tout-à-coup, sans que vous sachiez pourquoi, deviennent ombrageuses et n'hésitent pas à vous envoyer leurs deux pieds de derrière en pleine poitrine.

— Oh ! mon ami ! dit-il avec véhémence. Vraiment vous me faites l'effet d'un homme de poète qui veut regarder l'humanité de travers.

— Point du tout ; je veux la voir telle qu'elle est, avec ses défauts et ses qualités. Ecoutez-moi avec calme.

— Expliquez-vous. Je vous écoute avec tout le calme désirable.

Ce disant, François s'assit à côté de nous. Je me rappelle l'ardeur avec laquelle ses yeux m'interrogeaient, ses questions précipitées, ses objections, ses ergotages, ses sourdes colères, tout le monde de pensées et de sentiments que nous avons remué ensemble dans cet entretien passionné. Je continuai alors :

--- Ne voyez-vous pas tous les jours que beaucoup de mariages tournent mal et que généralement ce sont les hommes qui en pâtissent ?

--- Certains hommes n'ont pas eu de chance dans le mariage, c'est entendu. Mais ce n'est pourtant pas une raison pour que toutes les femmes soient des menteuses, des hypocrites, des infidèles, des canailles !

--- C'est vrai, dans une certaine limite ; mais, mon cher, on ne peut pas savoir si cette femme a une valeur quelconque, ni si elle a autant de fond que de façade, ni, si l'on peut compter sur son caractère, ni enfin si c'est une femme sérieuse. Et d'autre part, cette union, qui vous satisfait si complètement, va-t-elle donner à la femme, que nous supposons cette fois bien douce, bienbonne, tout le bonheur qu'elle mérite ? Est-ce avec un esprit calme et un cœur confiant que cette femme s'est engagée ? Nous ne le savons pas !

--- Ces réflexions sont un peu justes ; mais que voulez-vous ? Il faut quand même se résigner à subir le mariage : c'est la première société dans l'ordre naturel. C'est le

mariage qui a eu la primauté dans la fondation d'une famille

--- Ah ! quec'est joli en théorie !

Tandis que nous échangeions ces propos d'aimable banalité, nos yeux cherchaient à se pénétrer, à découvrir la pensée derrière le masque des mots.

IV

--- Eh quoi ! quand donc allez-vous rompre avec cette vie de célibataire ? Il est pour vous bien temps de penser au mariage et à vous créer une famille !

--- Oh mon cher François, je connais trop bien les peines que cause un mariage mal assorti pour ne pas m'y exposer, surtout maintenant.

--- Pourquoi donc êtes-vous indécis ? Trouvez-vous une bonne fille et dispensez-vous du spectacle démoralisant de votre veulerie. Il ne faut pas être aussi lâche !

--- Je ne suis point lâche, mais il m'est bien permis de réfléchir un peu, beaucoup même avant d'engager ma vie. Croyez-vous que je ferai la sottise de me marier à la première venue, simplement pour me marier ?

--- Vous n'avez qu'à faire un bon choix !

--- Choix ! Ce mot ne semble guère de mise en matière de mariage.

--- Comment ? Comment ? Expliquez-vous.

--- Ce n'est pas commode de se marier aujourd'hui. Où trouver exactement la jeune fille qui répond à votre tempérament ?

--- Vous la trouverez bien dans la mêlée !

--- Fichtre !... Peut-on bien lire dans le cœur d'une femme ?

--- J'estime qu'on peut le faire, puisqu'on a un certain temps pour la courtoiser.

--- Ah bah ! La femme se cache durant tout le temps que vous passez à lui faire la cour.

--- Se cacher ou non, il suffit à l'homme d'avoir un peu de perspicacité pour connaître la femme à laquelle il doit se marier.

--- Vous êtes encore trop naïf, mon cher ami. L'amour a tant de fallacieuses apparences, tant de masques séduisants, tant de travestissements perfides ! Son vrai visage, le pur, qui donc pourrait se vanter de l'avoir contemplé en face ?

~ Qui donc est certain de reconnaître le visage véritable de l'amour ?

--- C'est pourtant une affaire de tact et de bonne confiance !

--- On a beau mettre sa confiance dans une femme il vient toujours un moment où on s'aperçoit qu'elle est fautive, menteuse, etc. La femme est un abîme de fausseté et de rouerie.

--- Vous êtes trop sévère dans vos jugements à l'égard des femmes, trop rigoureux quand vous parlez de leurs défauts. Ayez donc un peu d'indulgence... Comment pouvez-vous exiger d'elles une perfection absolue quand vous-même vous vous laissez aller à l'infidélité et à l'inconstance ! Mais vous particulièrement, pensez-vous que la nature vous ait si richement doté pour que vous consacriez votre amour exclusivement à une seule femme ?

--- Oui ! fis-je impérativement.

--- Quelle erreur ! Vous devez aimer toutes les femmes qui vous plaisent. Du reste inutile de parler de la constance en amour ! Ceux-là se vantent de leur constance qui n'ont jamais pu trouver le moyen d'être inconstants.

Rien n'agit plus vivement sur notre imagination que ces sophismes qui, dans un entretien affectueux se développent sous le voile de la plaisanterie avec une apparence de vérité. C'est comme une boisson fatale qui nous est offerte d'une main galante et qu'on nous fait prendre goutte à goutte pour que nous n'en sentions guère l'amertume. Si l'ami m'avait manifesté sans ménagement ses principes, il m'aurait révolté. Mais par son ton léger, par ses comparaisons subtiles, par ses expressions caustiques il séduisait mon esprit. Je n'osais trop le contredire et, de peur de prendre à ses yeux l'attitude d'un pédant, je l'écoutais avec un sourire d'approbation.

--- En tout cas, lui dis-je, je puis vous dire que la prévision du mariage ne m'est pas venue encore, car elle est éloignée de mes goûts et de mes pensées.

--- Alors vous pensez rester toujours célibataire ?

--- C'est bien possible !

--- Je conclus alors que vous êtes un égoïste. Généralement les hommes très soucieux de leur plaisir, de leur propre personne, n'aiment pas que le plaisir d'autrui vienne se jeter en travers de leurs projets.

--- Ce n'est point que je suis égoïste. Mais quand je pense qu'on peut facilement tomber à la merci d'une fille

vindicative et peu scrupuleuse, je me tiens à une grande réserve.

— Voyez-vous bien clair en vous-même ?

— Bien sur !

— je ne le crois pas.

— Vous semblez croire que pour fondre deux cœurs en un seul, pour toujours — chose belle mais effrayante ! — il suffit de se convenir à peu près, de n'avoir de part et d'autre ni de trop grandes divergences de caractère ni de trop grands défauts ! Non ? il faut encore d'autres choses.

— Que faut-il de plus ? De la fortune ?

— Non ! ! ! La question de fortune n'y est pour rien. Pour procéder à un mariage, il y a certaines considérations à poser, certaines informations à prendre. Ce n'est pas une affaire qui se conclut au pied levé.

— Et pourtant ça n'empêche pas que bien souvent on y perd son latin, répondit l'ami Arsène qui gardait jusqu'ici le silence.

— Mais oui, repris-je. Souvent on marche au mariage comme à une fête magnifique et c'est un abîme que l'on rencontre. Le lendemain même du jour heureux où la femme a conquis ce qu'on peut appeler pour elle une position sociale elle n'est plus la même. Or, il n'y a pas à jouer avec le serment par lequel on s'engage à protéger une femme. Ce serment, que l'homme signe souvent sans en peser toutes les conséquences, est très profond : il a une mystérieuse extension. Et combien de femmes cessent de mériter cette protection de la part de leur mari et sans pour cela que celui-ci soit dégagé de son serment ! N'est-ce pas ridicule cela ?

Cette conversation, banale au début, devenait très sérieuse et nous intéressait plus que nous l'eussions souhaité.

— Je vois, observa François, que vous avez sur le mariage des idées qui ne sont pas assurément les miennes.

— Oui, je le sens, vos idées sur ce point ne sont pas celles de beaucoup. Vos idées en la matière ne sont pas celles de la Bible. Ainsi la Bible même, la sainte Bible, vous dit que *« celui qui se marie fait bien, celui qui ne se marie pas fait mieux. »*

— Alors vous comptez ne jamais vous marier ? Vous niez la valeur du mariage ?

— Ce n'est pas moi seul. Il y a, mon cher, pas mal de gens qui sont l'Obermann du mariage, ou plutôt le mariage n'est pour beaucoup que la goutte de fiel qui fait déborder la coupe. Être marié, avoir du mariage tous les embêtements,

sans en avoir les avantages ! Etre le plus souvent tirillé, harcelé par une femme ! Est-ce bien engageant ça ?

--- Mais, mon ami, il n'en est pas toujours ainsi ! Il faut bien voir les bons côtés du mariage et la société !

--- Comment en voir les bons côtés quand la femme devient souvent infernale et que, par suite, la situation n'est plus tenable.

--- Souvent aussi il arrive que c'est l'homme lui-même qui crée cette situation fâcheuse.

--- Comment ?

--- Il est facile de le concevoir. Nous ne sommes pas des saints. La plupart du temps, nous autres hommes, nous sommes des claviers de sensations sur lesquels les femmes au dehors pianotent, les unes en serine, les autres en artiste. Alors nos femmes légitimes s'en offusquent à juste titre et vous en savez la suite !

--- Ah ! vous fouillez maladivement d'inévitables exceptions. Quand une femme veut amorcer une querelle elle trouve toujours l'étincelle. L'homme n'a pas besoin de lui en donner l'occasion.

--- J'affirme que l'homme la lui procure. Celui-ci épouse une femme, il la traite comme une fillé, il la trompe pour moins qu'un plaisir, une bêtise, une vanité, et il est très surpris qu'une telle félonie fasse saigner ce cœur qu'on croyait vide de sensibilité et de souffrance. Et la surprise devient de la stupéfaction lorsque ce même cœur exerce contre lui le droit du talion.

--- Oh ! la ! la ! Les hommes trahissent les femmes dans la proportion modeste d'un sur deux ; les femmes, elles, trahissent les hommes dans la proportion effrayante de 90 %. C'est prouvé par la statistique et ratifié par la plus élémentaire clairvoyance.

--- Ce n'est pas toujours vrai !

--- Je l'affirme. Et disons que 90 fois sur 100, c'est la femme qui est responsable de toutes les bêtises que peut commettre l'homme : c'est elle, le plus souvent qui pousse, accule l'homme à chercher au dehors le peu de plaisir qu'il ne trouve pas chez lui.

--- Je pourrai dire aussi que les fautes des femmes sont autant d'actes d'accusation contre l'égoïsme, l'insouciance et la nullité des maris.

--- Quoiqu'il en soit la femme, comme la vipère qui ôte la vie, ravit à l'homme sa raison, sa liberté, son repos, et c'est pourquoi on hésite à se marier.

— Pensez-vous ?

— Oui, je pense. Ainsi M. le Président de la République disait ces temps derniers, à Evreux : « *Sur les onze millions d'électeurs qui nous ont nommés, il y a sept millions de célibataires* ». Pourquoi un tel état de choses ?

— Parce que nous sommes des égoïstes pour la plupart.

— Non ! c'est parce que le mariage n'a été constitué en somme que dans l'intérêt de la femme. L'homme n'en a pas trop besoin. Il ne peut pas éprouver de l'attrait pour une institution dans laquelle il voit disparaître ses prérogatives et ses sécurités, tandis que ses responsabilités demeurent invariables.

— Vous me parlez de la disparition de ses prérogatives ! Où mettez-vous donc la « puissance maritale » ?

— Cette « puissance maritale » ne consiste-elle pas seulement en ce que le mari est le chef de la famille ?

— Et alors, la femme n'est-elle pas subordonnée au mari et quant à sa personne et quant à ses biens ?

— Oui ; mais jusqu'à quel point ?

— Mon cher, les conséquences de la puissance maritale sont assez nombreuses. Et je ne veux vous en citer que trois : 1^o l'incapacité de la femme mariée, consistant en ce qu'elle ne peut faire aucun acte relatif à l'exercice de ses droits civils sans l'autorisation du mari ; 2^o le droit pour le mari de surveiller les relations de sa femme et les correspondances qu'elle reçoit ou celles qu'elle envoie ; 3^o la prédominance du mari quand à l'administration des biens communs et des biens de la femme.

— C'est inscrit dans la loi, mais en fait ces conséquences n'existent guère ! Du reste, la loi dit que lorsque le droit de surveillance est exercé d'une façon abusive on peut y voir une injure grave. Or, la femme peut toujours trouver abusif l'exercice de ce droit, qu'il se fasse modeste ou non. Et alors, ne voyez-vous pas que ce droit du mari peut disparaître selon la volonté de la femme ?

— Il n'en est pas moins vrai, mon cher Bazile, que l'homme a des droits sur sa femme, tous les droits de Chef de la famille.

— L'homme n'est plus, comme autrefois, le chef naturel de la famille : il n'est qu'un associé, et cet état de choses n'est pas pour favoriser l'union dans le mariage. On a successivement dépouillé le chef de famille de toutes ses prérogatives, tantôt à l'égard de ses enfants, tantôt à l'égard

de sa femme ; le mariage ayant cessé d'être pour lui un accroissement de droits et de force sociale, il a cessé de le désirer. Il n'est pas donc douteux qu'aujourd'hui les jeunes gens ont de moins en moins le besoin de se marier, parce qu'ils trouvent de moins en moins d'avantages dans le mariage.

V

Mon interlocuteur s'était levé. Mais lorsqu'il me vit engagé dans une dissertation à fond sur le mariage, il prit sagement le parti de se rasseoir, les jambes et les bras croisés, comme un homme qui veut être à son aise pour bien écouter. A mon tour, charmé de me voir en face d'un auditeur complaisant, je me levai et je demeurai debout devant lui. Cette attitude me paraissait être mieux en rapport avec la dignité du sujet et plus favorable à la sonorité de la voix, à l'articulation distincte des paroles et au développement du geste.

M'étant donc posé à la façon d'un professeur en Sorbonne ou d'un orateur à la tribune, je continuai :

--- Savez-vous !... il serait donc bon d'assouplir le mariage, pour le rendre plus compatible avec nos mœurs.

--- Comment ! Vous trouvez que le mariage n'est pas compatible avec nos mœurs.

--- Oui ! Il y a une contradiction frappante entre notre instabilité psychologique et le caractère essentiellement immuable de l'institution du mariage. Par suite, le mariage, avec tous les devoirs, toutes les obligations qu'il comporte, devient une très grosse affaire pour les âmes effrayées devant la solennité des engagements à perpétuité qu'il s'agit de prendre et de tenir.

--- Bon !... Vous parlez d'assouplir le mariage ! Mais ce serait alors le compromettre et l'incliner vers l'union libre !

--- Et l'union libre n'est-elle pas une bonne union ?

--- Pensez-vous ?

--- Oui, oui, je pense que l'union libre est une bonne union. En réalité un homme et une femme n'ont pas besoin pour s'engager l'un à l'autre et pour fonder un foyer, ni d'un magistrat qui enregistre leur engagement, ni d'un prêtre qui les bénisse. J'estime qu'un vrai mariage consiste dans la libre union de deux êtres qui associent leurs destinées par

leur choix personnel, sans d'autres témoins de cette promesse que leurs consciences.

— Le mariage est un engagement entre une conscience d'homme et une conscience de femme. Soit ! Mais nous ne sommes pas toujours sincères et de bonne foi. Il nous arrive souvent de ne pas écouter les règles de conduite de notre conscience. Supposons qu'une femme croit profondément que l'union libre est la vraie formule du mariage, la vraie formule de la vie conjugale, dis-je. Elle rencontre un homme qui a des convictions pareilles aux siennes. Celui-ci s'en fait aimer et lui offre d'unir leurs destinées, pour fonder une famille en dehors des convictions sociales. L'homme peut manquer à sa promesse et l'abandonner plus tard sans scrupule et peut-être même après lui avoir laissé des progénitures. Or, ne voyez-vous pas la nécessité de l'intervention de la loi pour ajouter à cette union des conditions de garantie ?

— Mais ces conditions n'augmentent pas plus la validité du contrat qu'une signature n'augmente la validité d'une dette. Du reste tous ceux qui sont nubiles et qui ne sont pas mariés légalement ne fondent-ils pas un foyer, une famille et ne vivent-ils pas bien ?

— Oui, mais l'union libre n'est pas respectable.

— Mais, selon vous, quelle espèce d'acte est le mariage ?

— C'est un acte civil et religieux.

— Ce n'est pas ce que je vous demande. La question n'est pas de savoir comment se passe le mariage à la mairie ni à l'église ; nous avons tous vu cela, nous le savons par cœur. Ce qui nous préoccupe c'est la suite.

— Quelle suite donc ?

— Vous savez bien.

— Le mariage ne doit pas être désagréable dans sa suite.

— Mais qu'est-ce qui vous le fait penser ?

— Tout d'abord le désir qu'ont toutes les jeunes filles de se marier et l'empressement des hommes à l'accomplir. Donc cet acte n'a rien de pénible, puisqu'il y a des gens qui l'accomplissent sans y être obligés, et au risque de s'entendre blâmer ou de se voir faire des têtes.

— Mon cher François, sachez que l'union libre, telle que je la comprends, est aussi respectable que le plus respectable mariage. D'ailleurs quand un homme et une femme vivent maritalement ils se témoignent le plus souvent beaucoup plus d'amitié que s'ils avaient été unis par le mariage. Ils se rendent une affectueuse sympathie.

--- Respectable ou non, Dieu n'admet pas l'union libre.

--- Dieu ne l'admet pas et pourtant il y a beaucoup plus d'unions libres que de mariages !

--- Aussi ces gens demeurent en dehors de la vie religieuse !

--- Comment voulez-vous que Dieu poursuive de sa vengeance deux êtres qui se seraient associés librement pour avoir un foyer en dehors de quelques simagrées rituelles !

--- Et pourtant cette « union libre » nous est défendue par la loi de l'Église.

--- Qui l'a édictée cette loi ? Ce sont des hommes !

--- Elle est écrite dans l'Évangile.

--- Mais qu'est-ce que l'Évangile donc ? N'est-ce pas un livre composé par des hommes sur un autre homme, sur un très grand homme par la vertu, par la pureté de l'âme, par la morale, mais un homme tout de même et qui pouvait bien se tromper ? D'autre part l'Évangile serait en contradiction avec lui-même, car d'un côté il dit que « celui qui se marie fait bien, celui qui ne se marie pas fait mieux. »

--- Ne pensez pas ainsi, mon cher ami.

--- Eh bien ? je pense mieux. Nous voyons constamment des hommes et des femmes vivant ensemble maritalement, celles-ci n'étant jamais méchantes et ceux-là demeurant charmants et bons. Ils vivent ainsi très bien depuis longtemps et finissent par soit-disant régulariser leur situation en se mariant. Mais du jour où ils ont été devant le Maire et le prêtre leur façon de vivre change complètement. Il semble alors que le mariage est un guet-apens cruel, loin d'être une bénédiction.

--- Ah ? mon ami, vous plaisantez. Il nous est permis de faire la part des déchets sociaux, mais ne salissons pas la masse.

--- Ce que je vous dis là c'est la vérité même, vérité déduite des faits nombreux qui se déroulent journellement autour de nous.

--- En tout cas, dites-vous bien que le mariage est l'origine de la vie familiale et qu'il faut le subir.

--- Croyez-moi, mon cher François, le maintien du mariage tel qu'il est institué est tantôt nécessaire mais souvent nuisible.

--- Ce langage ressemble peu au langage courant.

--- Parce que vous ne voulez pas l'entendre ! Presque toujours quand l'un des époux est disposé à être gentil pour

l'autre, celui-ci le taquine ou l'agace pour une bêtise quelconque et toute la bienveillance du premier s'envole. C'est un sentiment bizarre, inexplicable ; on ne peut pas analyser ce qui se passe dans la plupart des ménages. Les époux ne se comprennent pas toujours.

— Ils ne se comprennent pas ! C'est sans doute l'un qui ne comprend pas l'autre, et s'il en est pour tous comme il en est pour l'un, il n'y aurait pas de romans, pas de drames pas de crimes. Or, l'un doit tâcher d'être agréable à l'autre le plus qu'il pourra,... de réformer ce qui lui paraît trop rude ou trop sérieux dans leur caractère.

--- C'est de la théorie ça ! On se marie pour avoir une compagne aimante et fidèle. Mais chacune est aimante à sa façon ; chacune aime selon ses moyens. Quant à être fidèle, il vaut mieux ne pas en parler. M. X plait à Madame B par son esprit ; M. Y par sa beauté ; M. V déploie un luxe qui la séduit ; la coiffure de M. S. lui donne dans l'œil, tandis que le charme pénétrant qui se dégage de la personne de M. Z la fait tressaillir d'amour. Et alors... ? Vous savez la suite ! Elle fait des bêtises sous le couvert de son propre mari. Or, je persiste à dire que le mariage idéal est celui qui ne relève que de la conscience individuelle dans ce qu'elle a de plus intime et de plus profond.

--- Pour cela il faudrait élever notre triste morale sociale au-dessus des conventions dont s'accommodent généralement les prétentieux égoïstes !

--- En contractant l'engagement avec une femme sans la garantie de la loi on se conformerait vraiment aux règles de l'Éthique éternelle.

VI

--- Mon cher Bazile, vous garderez vos fariboles pour vous. Personne ne vous applaudira pas.

--- Il y a beaucoup, j'en suis sûr, qui partagent mon opinion. Mais je veux tendre encore vers le mieux. Comme on ne doit pas prétendre vivre en dehors de toutes les conventions sociales, j'estime qu'on puisse assouplir le mariage.

--- Comment l'assouplir donc ?

--- L'assouplir c'est en changer la forme, pour le rendre plus accessible.

--- On peut trouver une autre forme d'union conjugale qui soit meilleure ?

--- Oui ! je le prétends.

— Laquelle donc ? s'écria mon ami. Dite-moi vite quelle est cette forme.

— Eh bien ! le système que je préconise est le « mariage à bail. »

A ces mots, mon interlocuteur leva sur moi le regard interrogateur d'une personne qui ne comprend pas, et il éclata de rire, d'un rire affreux qui entra dans mon cœur comme une blessure mortelle.

— Qu'est-ce que ça signifie ce que vous dite là ? me demanda-t-il.

— Qu'est-ce que ça signifie ! Cela signifie qu'on s'engage avec une femme pour 3, 6, 9 ans. C'est dire que si l'on ne peut pas s'entendre on se quitte après trois, six ou neuf ans sans de trop grandes et coûteuses formalités. Dans le cas où le ménage reste uni, s'il n'y a ni froissement, ni heurts, ni incompatibilité d'humeur entre les époux, le bail est renouvelé. Ainsi le mariage peut être facilement contracté. Il suffirait qu'un homme et une femme déclarassent individuellement, en présence de deux témoins à la mairie, que chacun d'eux prend l'autre pour son épouse ou pour son mari suivant le contrat 3, 6, 9. Ce mariage aurait aussi des garanties : ce ne serait point l'union libre. On procéderait de même pour se quitter dès que la vie commune serait impossible, et on n'aurait point besoin d'entamer des procédures en divorce dont la forme actuelle produit pas mal de tragédies regrettables.

— Vous ne savez pas ce que vous dites ?

— Comment ! Ça ne vous paraît pas clair et simple ?

— Eh bien ! qu'on fasse une loi en faveur du mariage à bail, je parie que cette loi fera jeter les hauts cris par la majorité des hommes eux-mêmes.

— Vous vous trompez. »

L'ami Arsène qui gardait le silence, trouvant bien mieux d'écouter, fit alors la remarque qu'il était pénétré des mêmes idées, des mêmes sentiments, des mêmes principes que moi. Je continuai :

— Les rôles des tribunaux sont toujours encombrés des demandes de divorces ; il existe tout autant de divorces de fait et de ménages moralement séparés. C'est qu'il arrive un moment où deux êtres unis ne peuvent plus vivre en harmonie. Cela se voit tous les jours : c'est une loi de nature. On dit que tout a une fin ; il faut bien que tout finisse. Or, il arrive aussi un jour où l'amour meurt. C'est une folie que de croire au bonheur et à l'amour perpétuel

entre un homme et une femme.

— Vous importunez le monde avec votre doute, votre crainte de la vie, votre pessimisme, quoi !

Pessimiste ou non, laissez-moi vous dire que le mariage est un contrat qui se forme par l'accord des volontés. Or, j'estime qu'il doit pouvoir se dissoudre par consentement mutuel, sans que l'autorité judiciaire y intervienne.

— Ce serait alors le divorce *bona gracia* des Romains. Ayant la facilité de mettre fin aux unions malheureuses, on se marierait à la légère. Quand une jeune fille se marierait elle aurait vaguement en vue cette porte de sortie si les choses ne se passent pas selon ses goûts. Or, ce n'est pas là un état d'esprit favorable à la solidité des unions contractées avec cette arrière-pensée.

Ah ! vous voulez que l'union soit solide même quand les choses ne se passent pas selon le goût des époux ! C'est ridicule ! Si les choses ne se passent pas bien comprenez donc que les époux vivent dans une situation équivoque. Pourquoi obliger quelqu'un à mener une vie pareille ?

— Ainsi donc, à la moindre contrariété dans le ménage l'époux mécontent provoquerait la dissolution du mariage ! Il serait facile à l'homme prodigue, à l'homme juponnier comme on dit, de sacrifier sa femme à son besoin de succès féminins dès que bon lui semblerait. Et il en résulterait un relâchement dans les mœurs, un abaissement de la morale publique.

— Non ! le mariage à bail ne serait pas un moyen très librement ouvert aux époux pour s'évader d'une union qui a cessé de plaire à l'un d'eux. Evidemment, quand les choses ne se passeront pas bien, des magistrats interviendront, mais seulement pour enregistrer la rupture que voudront de concert les deux époux. Ne pouvant pas s'entendre par exemple à la quatrième année de leur mariage les deux époux consentiront mutuellement à se laisser à la sixième année. Et pour cela, ils n'auront qu'à se présenter devant l'officier de l'état civil et ce magistrat prononcera la dissolution du mariage comme il avait présidé à sa formation.

— Alors ces magistrats prononceront quelque formule comme celle-ci : « *Il n'y a plus de ménage, plus de foyer entre vous. M. et Mme vous êtes démariés ; allez-vous-en librement chacun de votre côté* » !

— Mais oui ! Vous avez trouvé la formule.

— Fichtre ! je ne comprendrais pas cette loi-là ! Du

reste, la plupart des femmes ne s'y soumettraient pas.

--- Elles s'y soumettraient bien, allez !

--- Avez-vous jamais entendu le raisonnement des femmes ? Beaucoup vous disent : « *moin marié moin bien marié.* » Quand elles se sont mariées elles se sont données pour la vie, prétendent-elles. Heureuses ou non, délaissées ou non, trompées ou non, elles s'attachent obstinément à ce qu'elles ont cru de bonne foi indestructible : leur mariage.

--- Vous parlez pour faire des phrases ! Ne voyez-vous pas tous les jours tant de femmes qui quittent leur mari pour mener ailleurs une vie de débauche ? Mon cher, quand le mariage sera un bail à signer, les femmes s'y soumettront bien.

--- Je prétends que toutes voudront se marier à vie.

--- Le bel argument que de dire : « *Je me suis mariée pour la vie.* »

--- Le mari peut rendre la situation intenable à la femme et la contraindre à la rupture, comme la femme peut la rendre intenable à l'homme : c'est un fait acquis.

--- Et si l'un des époux aime mieux tout supporter ?

--- Même le scandale ?

--- Il n'y aurait pas du scandale s'il ne proteste pas, s'il ne se plaint pas publiquement.

--- Et vous croyez que ce serait pour lui une existence ?

--- Il faut avoir le courage de vivre, même trahi.

--- Et bien ! je ne comprends pas la vie ainsi.

VII

Mon interlocuteur parlait une sorte de poésie. Son visage avait une habituelle expression d'ironie à froid. Et ce n'était pas seulement sa parole, quelquefois nerveuse, qui lui donnait cette impression d'étrangeté et de raillerie, mais c'était aussi toute son attitude. Ramassé sur moi-même, l'œil calme et brillant, la physionomie étincelante, je ne faisais presque pas de geste. Le monde tout proche se taisait et nous écoutait. On pouvait lire sur les visages de ceux qui occupaient les bancs voisins l'étonnement prodigieux que leur inspirait une pareille conversation.

— Avant 1886, me dit François, c'était bien le magistrat de l'Etat civil qui prononçait le divorce, mais il en résultait des événements graves et depuis cette année c'est le tribunal qui est chargé de prononcer cette rupture légale

du mariage civil.

— Bon ! Mais pourquoi procès, articles de journaux, scandale quand il s'agit d'un divorce ? Pourquoi subordonner le divorce à une longue et coûteuse procédure ? Pourquoi l'intervention de l'avocat en cette matière ? Celui-ci a beau être intelligent, connaître le code et toutes les roueries de la procédure, entendre des confidences et des aveux, il ne peut comprendre rien à des âmes particulières telles que celles d'un époux et de son épouse. Il n'y a pas de meilleurs juges, de meilleurs défenseurs que les époux eux-mêmes qui connaissent à fond leur vie privée. D'autre part, on ne peut rendre la liberté à deux époux par le divorce sans qu'ils soient éclaboussés d'une manière ou d'une autre par du scandale, sans que tout le monde ne soit au courant de leurs misères. Or, j'estime qu'une rupture doit être aussi secrète que possible, sans scandale. Le mariage à bail et sa rupture seraient donc à désirer, car tout se passerait alors sans bruit. Les époux pourraient dissimuler à la curiosité publique les motifs de mésintelligence grave qui existaient entre eux. Je trouve donc que le mariage à bail avec sa dissolution par le consentement mutuel, dès que l'union est devenue malheureuse, est plus moral. Se délier ainsi de son serment pour se donner à une autre personne, aurait le privilège d'éviter le contrôle de l'opinion.

— Quoi ! l'opinion ne sera-t-elle pas toujours acharnée en pareille circonstance ?

— Je dis que non. Voyons ! la femme divorcée selon le système actuel se sent toujours amoindrie aux yeux des siennes. La boue d'intimité des époux s'étale publiquement ; ceux-ci deviennent des épaves et tout le monde s'amuse de leurs misères. Mais le système étant tel que je le préconise, les femmes n'auraient point l'occasion de faire du potin, entretenir des cancans, car elles ne seraient point hors du coup des mêmes fait. »

Après quelques instants de silence et de malaise, mon ami tira de sa poche un étui à cigarettes, en offrit une à chacun de nous. Puis ayant replacé l'étui dans sa poche, il tourna sa cigarette entre ses doigts longtemps avant de l'allumer. Je repris alors :

— D'autre part, le divorce établi comme il l'est, traîne beaucoup en longueur et condamne les époux, qui restent chacun de son côté, au dérèglement de la vie et à la constitution de faux ménages : ce qui entraîne de graves conséquences que je ne veux pas vous développer, et ce qui est

contraire à la nature humaine et aux lois sociales. Ainsi n'est-ce pas ridicule, n'est pas un spectacle irritant que de voir une femme, portant encore le nom d'un homme, s'établir librement avec un autre durant l'intervalle qui sépare la demande du divorce du prononcé du jugement ? C'est là où il y a abaissement de la morale publique.

— Prrr !

Cette railleuse accumulation de consonnes me servit de réponse.

— Mais il y a plus et pire, repris-je. Une femme en instance de divorce arrive à concevoir un enfant pour un autre homme. Si elle met l'enfant au monde avant que le divorce soit prononcé, l'enfant porte le nom du mari, alors qu'il est reconnu que l'enfant n'est point de celui-ci. N'est-ce pas stupide, scandaleux ? N'est-ce pas révoltant ça ?

— La société, mon cher ami, se compose de familles et il est un fait certain que tant valent les familles tant vaut la société. Or, le mariage indissoluble, le mariage institué comme il l'est maintenant apporte toutes les chances de santé à la famille, les chances de cohésion plus étroite entre les ancêtres, les parents et les enfants, les chances d'unité dans l'esprit des membres, les chances de suite dans la tradition. Le mariage actuel est le plus fort agent de cette fixité de mœurs. Et l'histoire démontre en outre que toutes les civilisations supérieures ont tendu à la monogamie. Or, le système d'union conjugale que vous préconisez c'est la polygamie successive.

— Mais la polygamie a toujours existé, autant chez les célibataires que chez les mariés ! Elle a toujours existé et existera toujours quoiqu'on fasse. C'est une loi de nature une loi fatale qu'aucun moraliste ne peut abolir. Quel est l'homme marié qui n'a pas vécu clandestinement avec une femme autre que la sienne ? Quels est celui-là qui n'a pas été cocu, cocu inexcrablement ?

— Quoiqu'il en soit je puis vous dire que l'institution du mariage, bonne en elle-même, restera telle qu'elle est.

— L'émancipation de la femme est un grand événement social qui plaide mal en faveur du mariage, et il faut reconnaître que les difficultés économiques en présence desquelles nous nous trouvons aujourd'hui, et qui obligent la femme mariée ou célibataire de vivre comme l'homme de son propre travail, hors de son foyer, dans les magasins, les bureaux, les usines, ont augmenté chez elle le goût de l'indépendance. Or, la législation actuelle s'adapte-t-elle à cet

état de chose ?

— Je sais que ceux chargés de faire les lois ne sont pas recrutés parmi les compétences, mais tout de même la loi c'est la loi.

— Oui la loi c'est la loi, mais elle n'est pas immuable. Qu'on se donne la peine de bien étudier cette question si délicate et de faire des lois en rapport avec nos mœurs et l'évolution de l'humanité ! Notre législation sur le mariage est contraire aux intérêts de l'homme, de la femme également, et de la société. On peut donc la remanier.

VIII

A ce moment, des cris aigus se firent entendre et nous obligèrent à détourner un instant notre attention. C'était la joyeuse bande des joueurs qui s'éparpillait.

— Revenons à notre conversation, me dit François.

— Oui, revenons-y. Dans les ménages qui paraissent les plus unis, l'homme et la femme ne vivent pas toujours en bonne harmonie. Seulement on serait stupide si, chaque fois qu'il y a entre eux un malentendu, ils allaient le crier sur tous les toits. S'il fallait, à chaque « coup de canif » qu'on donne, s'en faire part, tous les ménages seraient à couteaux tirés.

— Oh ! vous allez un peu fort !

— Non pas ! J'ai peu vécu jusqu'ici, c'est vrai mais l'existence des autres m'a instruit et on ne m'a guère laissé d'illusions. Du reste des plus expérimentés que moi l'ont maintes fois affirmé. Ainsi, pour vous en donner une preuve, La Bruyère nous dit : « L'intérieur des familles est souvent troublé par les défaillances, par les jalousies et par l'antipathie, pendant que des dehors paisibles et enjoués nous trompent et nous y font supposer une paix qui n'y est point il y en a très peu qui gagnent à être approfondis. » Or, une vie de dissimulation, de suspensions continuelles, de dénigrement devient à la fin intolérable et cela également aux deux époux. A quoi bon alors prolonger une situation équivoque pour en sentir de plus en plus le poids insupportable et pour arriver à se haïr et à se mépriser ? Et que faut-il faire quand l'intimité ne se peut plus entre les époux ? »

Si l'ami avait le droit de sourire des phrases exagérées et de les battre en brèche, il lui était maintenant difficile de

protester en face de ces nouveaux arguments. Sa physionomie avait perdu son expression d'ironie du début.

--- Mon cher ami, me dit-il après quelques minutes d'hésitation, quand ça ne marche pas bien, on continue à vivre.

--- Vivre de quelle existence ?

--- De celle que font tous ceux de notre société !

--- Oui ! vie d'indifférents et de lassés ! Vie d'étrangers, d'ennemis, rivés à la même chaîne, sous le même toit, sous la même convention de mensonges !

--- Que voulez-vous ! Il faut de même reconnaître que le mariage demeure l'institution bénie où il est convenable d'entrer et de rester !

--- De rester quand même, malgré tout sur les débris et les cendres !

--- Comment ! On le peut bien ! Que les époux ne fassent ni plainte, ni scandale ; que leurs familles ne se doutent de rien, et comme dans la plupart des ménages, la façade conjugale restera intacte pour cacher les démolitions.

--- Ah ! pensez-vous ! Croyez-vous que c'est vivre en menant une pareille existence ? existence vide, décausue, absurde !

--- Quoiqu'il en soit, je trouve que le mariage actuel est une invention admirable. Et si quelques-uns connaissent par là de grandes douleurs, il n'est pas juste d'en accuser l'institution. Seulement je conviens qu'il est indispensable d'apporter au mariage une âme très nette et un tempérament d'amoureux.

--- Mais dès que les époux se sont trompés, dès qu'ils deviennent des malhonnêtes gens vis-à-vis l'un de l'autre, cette institution devient la pire des choses, croyez-le bien.

--- Quand réellement on ne peut plus tenir, il y a quel que chose aujourd'hui qui efface en quelque sorte les choses viles qui demeureraient entre les époux : la séparation légale, le divorce.

--- Le divorce ? Oh ! la drôle institution ! A quel prix l'obtient-on ? Le code dit que le divorce peut-être accordé pour « excès, sévices ou injures graves devant témoins ». Ah ! la belle affaire ! Les discussions fréquentes qui s'élèvent dans le ménage ont-elles des témoins ? Du reste, sans « excès, sévices et injures graves » la vie commune devient souvent impossible. Vous me direz encore qu'on obtient le divorce pour l'adultère, pour incompatibilité d'humeur ? L'adultère caché échappe au contrôle du législa-

teur. Or, l'époux doit devenir juge dans la circonstance, dans sa propre cause. L'incompatibilité d'humeur est encore bien moins contrôlable.

IX

Quelques promeneurs, mis en éveil par la conversation firent demi cercle autour de nous. Il ne faisait plus jour, mais pas encore nuit ; peu à peu les bruits s'éteignaient, et du ciel bleu, mêlées aux dernières clartés, tombaient les premières ombres qui enveloppaient les arbres dont chaque feuille, comme une coquille vide, se chargeait d'une goutte de nuit. Enfin la nuit enveloppa la ville, ses rues larges et bien percées, la rade. Tout s'obscurcissait. Nous vîmes alors, de notre banc étant, les maisons s'illuminer une à une et une éclatante lumière, jaillie des divers ampoules électriques, inonda les rues et la place.

C'était une nuit splendide qui succédait à une belle journée. L'éclat des étoiles était à demi effacé par la douce clarté de la lune, dont les rayons se réfléchissaient sur ses arbres et les toits. Des nuages floconneux, aux contours argentés, glissaient çà et là comme de blanches voiles sur l'océan des airs, et l'azur transparent du ciel invitait le regard à se perdre avec la pensée dans ses mystérieuses profondeurs.

Je repris :

— Même après une trahison flagrante il vous est difficile d'obtenir le divorce. Or, l'institution du mariage à bail, avec la facilité de le dissoudre par consentement mutuel des époux après 3, 6, 9 ans, est tout ce que l'on peut désirer de mieux.

— Vous pensez que cette institution soit acceptable, vraiment ?

— Bien sûr ! Raisonnons douc un peu. Le mariage n'est-il pas un contrat ?

— Oui.

— Eh bien ! un contrat peut être annulé : il n'est pas irrévocable. Le contrat de mariage peut s'annuler. Et ce serait également à l'avantage de la femme. Combien de femmes racontent à leurs amies comment elles souffrent de leur union avec des maris noceurs, brutaux et vulgaires qui ne leur apportent que froissement et déceptions ! Goûtent-elles ainsi le bonheur auquel elles ont droit ? La vie ne devient-elle pas un enfer pour ces femmes, et le besoin

d'échapper à cette souffrance intolérable ne se fait-il pas sentir avec violence ? Et dans ces conditions il y a beaucoup de femmes mariées qui n'ont jamais aimé.

— Comment ça ?

— Auraient-elles pu aimer un rustre qui traite les femmes comme on traite les chevaux, un souldard sentant toujours le rhum et la cigarette, un vulgaire qui fait l'amour à la façon des bêtes, sans phrases, sans caresse, tout simplement pour assouvir ses besoins, pour se soulager, ignorant tout ce qui est de la femme ? Et alors n'est-ce pas un supplice pour elles que de continuer une vie pareille où la législation sur le divorce n'a rien à voir ?

— Je vous comprends ; mais l'Eglise n'admet pas le divorce à plus forte raison la rupture que vous préconisez. Elle reconnaît qu'il y a des mariages nuls, quand ces mariages sont vraiment nuls, c'est-à-dire quand certaines conditions nécessaires à la validité du contrat conjugal n'ont pas été remplies. Quand elle marie deux personnes, elle enregistre un contrat irrévocable. Or préconiser, votre système c'est préconiser l'adultère.

— Ce sont des préjugés qui doivent céder devant l'évidence des choses et la vérité psychologique et physiologique ne saurait effrayer que ceux qui tiendraient réellement à consacrer et à propager l'erreur.

— Mais il est écrit dans l'Évangile : *« Tout homme qui renvoie sa femme et en épouse une autre commet l'adultère, Toute femme qui quitte son mari et en épouse un autre commet un adultère. »*

— Dans ces conditions le monde entier est un monde d'adultère ! Je vous ai déjà dit que l'Évangile a été écrit par un homme sur un autre homme ? Je vous ai déjà dit que tout serment peut être annulé ? Les raisons de mes principes se trouvent dans les faits positifs de la vie de tous les jours. Nous vivons dans un monde ou plutôt dans une époque mystérieuse et terrible où la face du monde se renouvelle, où on subit l'amour comme une nécessité de la nature et qu'on traite comme une affaire.

— *« Traiter l'amour comme une affaire ! »* Vous voulez sans doute parler de ces amours qui sont par essence toutes passagères, de ces amours voués à une maîtresse. Mais il y a un amour qui doit occuper toute la vie et qui doit être éternel. C'est l'amour qu'on donne à sa femme véritable. On demande qu'une maîtresse cède à un désir, mais votre femme vous apporte tout le passé de sa race comme vous lui

apportez tout le passé de la vôtre pour fondre ces deux races en une seule.

— Mais cette race ne sera vivante que si un amour égal de part et d'autre préside à sa naissance !

— Oui, entre époux il doit y avoir égalité d'amour.

— Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi. Avez-vous jamais senti tout l'horreur d'une scène de violence dont une famille est souvent victime ?

— Oui pourtant.

— N'est-ce pas là un fait révoltant ? Vous avez beau vous efforcer d'excuser, vous sentez que la femme vous devient odieuse, étrangère sous tous les aspects. La vie vous devient un enfer et le besoin d'échapper à cette souffrance se fait sentir impérieusement. Et si vous êtes dominé par des instincts violents et impétueux, il devient évident pour vous de la battre. Or, la « puissance maritale » ne comporte pas le droit de correction. Vous voyez la situation !

— Il y a, j'en conviens, certains mariages qui sont des erreurs de jugement de la part de l'homme. Souvent celui-ci ne se marie point par raison, ni par principe, ni pour créer un foyer, mais tout simplement parce qu'il est tombé éperdument amoureux. Et alors il doit savoir subir les conséquences de ses propres fautes !

— On peut aimer d'amour vrai, c'est-à-dire avec tout son être, toutes ses idées, toutes ses sympathies physiques. On peut se marier très convenablement, mais il arrive un temps où les sens mêmes s'éteignent et ensuite l'estime et la tendresse réciproque. On n'a pas besoin d'être ni bien érudit ni bien subtil pour concevoir la vérité qui se dégage de ces faits. Et alors pourquoi donc lutter contre les embarras honteux de la vie conjugale ? La vie commune étant devenue impossible entre deux époux, pour une cause quelconque, vaut-il mieux les laisser enchaîner l'un à l'autre jusqu'à leur accorder difficilement un divorce après un temps très long et après mille scandales, ou bien n'est-il pas préférable de rendre à chacun d'eux sa liberté d'action en les laissant rompre définitivement le lien qui les rattache par consentement mutuel selon le contrat préconisé ?

— Je crois savoir que le but du mariage est de constituer une famille. Or, dans votre système je vois la division des familles ; et la question des enfants se pose.

— Vous prétendez alors que le mariage à bail avec la facilité de le dissoudre après 3, 6 ou 9 ans serait une institution préjudiciable à l'intérêt des enfants ?

— Naturellement !

— Cette dissolution du mariage ne leur serait pas plus préjudiciable que le divorce de nos jours. Au contraire, ce qui est fâcheux pour les enfants, c'est qu'une mésintelligence éclate entre leurs parents ; il en résulte pour eux une situation pénible et fautive. Mais la dissolution du mariage à bail n'apporterait aucune modification à l'état des enfants, aux droits et aux obligations qui en sont les conséquences. Les enfants conserveraient leur qualité d'enfants légitimes ; les droits et les obligations qui résultent de cette qualité vis-à-vis de leurs parents subsisteraient intacts : les droits, tel que le droit de succession et le droit aux aliments ; les obligations, telles que l'obligation alimentaire, le devoir de respect qui se traduit par la nécessité persistante de demander le consentement à leurs parents pour pouvoir se marier.

— Mais les droits que le mariage aurait fait naître au profit de chaque époux cesseraient d'exister ?

— Tout naturellement, comme pour le divorce. et chacun des époux divorcés, comme je le prétends, ayant reconquis son indépendance, pourrait se marier quand bon lui semblerait.

— Quoiqu'il en soit votre système a du mauvais.

— Comment mauvais ?

— D'abord ce serait ridicule, odieusement ridicule de voir une femme passer ainsi d'un homme à un autre homme.

— Oui, mais votre mariage à bail invoque l'idée que la femme pourrait avoir successivement un, deux, trois, quatre maris durant sa vie.

— Et celle qui n'est pas mariée, n'est-elle pas libre de se donner successivement à plusieurs maris ?

— Oui, mais tout ça c'est la polygamie que nous ne voulons pas.

— Comment voulez-vous lutter contre la nature ? Vous-même ne vous adonnez-vous pas à la polygamie ? Est-ce que la société s'en porte plus mal ? Eh bien mon cher ! mon mariage à bail serait une polygamie organisée qui ferait plus de bien que de tort à notre société.

— Ne pensez-vous pas l'abandon dont une femme sera victime après trois ans de mariage pèsera toujours sur elle ? Et si, après cette humiliation qui l'atteint, elle pense à se marier qui donc vraiment voudra d'elle maintenant ?

— Ah ! vous ne raisonnez pas. Qui... ? Mais tous ceux qui auront des yeux pour la voir et des oreilles pour l'entendre ! S'il lui plaît de se remarier, grâce au ciel, elle n'aura

que l'embarras du choix dans ce monde. Une femme quelle qu'elle soit ne manque jamais d'épouseurs.

--- Eh bien ! je crois pouvoir affirmer que vous verriez des haines fratricides entre les enfants du premier et ceux du second lit, --- des pères et mères jugés et condamnés par leurs fils et leurs filles, --- des heurts également entre la seconde femme et la fille du mari.

--- Vous n'en verriez pas plus qu'aujourd'hui.

Mon ami François soupira longuement et dit :

--- Je conçois que certaines de vos idées sont justes. Mais je vous préviens que c'est inutile de songer à la réalisation de ce sujet de transformation du mariage actuel en mariage à bail : ça ne prendra pas.

--- Oui ! ça prendra, pourvu qu'on veuille laisser de côté tout préjugé inutile. L'institution du mariage à bail est le meilleur remède nécessaire au mal résultant des unions mal assorties. Au nom de la morale publique, les législateurs dans leur sagesse, peuvent, par une loi nouvelle, instituer ce mariage avec la dissolution possible après 3, 6, 9 ans.

Sur ces considérations finales nous nous levâmes.

--- Eh bien ! dit mon interlocuteur à Arsène qui était resté impassible, sans mot dire, toi, tu n'as pas daigné jeter un mot dans cette banale conversation !

--- « Banale ! » Je la trouvais au contraire bien sérieuse. Elle était au-dessus de ma compétence.

Après une bonne poignée de main échangée, nous nous séparâmes. Je me dirigeai lentement vers la rue Gambetta et, jusqu'à l'heure du souper, dans cette ville de Pointe-à-Pitre bruyante et remuante du soir, j'errai de trottoir en trottoir, inattentif au coudolement des passants mais portant religieusement, en mon âme ce rêve de voir instituer un jour le mariage à bail.

Abymes, 21 janvier 1925.





3F50

404

402 00-1

